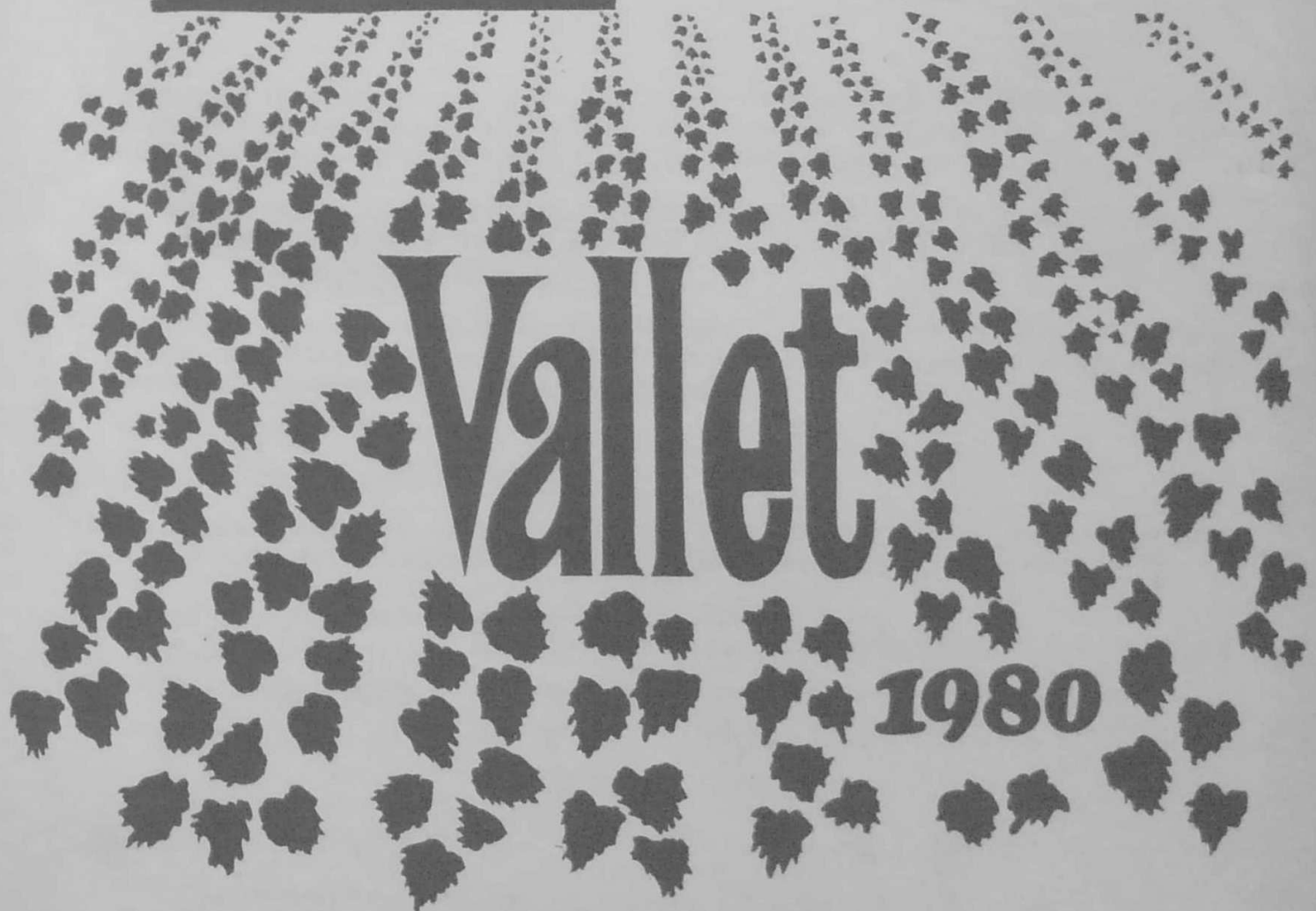


STATION VERTE
DE VACANCES



Vallet

1980

Directeur de la publication :

Monsieur le Maire de VALLET

Conseiller Général

Tél. : 78.20.35

3 / 1980

SERVICES ADMINISTRATIFS - Nous vous rappelons que les Bureaux sont ouverts tous les jours de : 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00. Le samedi, une permanence a lieu de 8 H 30 à 12 H 00.

Monsieur le Maire, Conseiller Général, reçoit tous les matins et sur rendez-vous.

Syndicat d'Initiative et Bureau de Tourisme



A U S E R V I C E D E S V A C A N C I E R S

Le Bureau du Syndicat d'Initiative, Office de Tourisme, place Charles de Gaulle, veut essayer de satisfaire, au maximum, vos demandes d'informations sur les possibilités d'hébergement, de loisirs, et les services publics.

Vous pourrez rendre visite à l'hôtesse, à partir du 15 juin, et tous les jours (sauf le lundi) de : 10 H 00 à 12 H 30, et de : 15 H 00 à 18 H 00, le dimanche matin de : 10 H 00 à 12 H 30.

Tous dépliants sur les régions de France, le Guide des Gîtes Ruraux et des VVF, l'adresse des différents syndicats d'initiative, des différents services publics (transport...) pourront vous être communiqués.

LE CANTON DE VALLET VOUS ACCUEILLE :

Tous les samedis matins, de 10 H 00 à 11 H 30 (sauf pendant les vacances scolaires), une permanence "informations" est proposée au Syndicat d'Initiative de Vallet.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à :

- La Présidente..... Mme DROUINEAU - La Motte à MOUZILLON - Tél. 78.15.54
- La Vice-Présidente.. Mme DEJOIE - Les Loges à LA CHAPELLE-HEULIN -
- La Trésorière..... Mme GUERRY - Place Charles de Gaulle à VALLET -

DEMOGRAPHIE (du 1er janvier au 15 juin 1980)

- Mariages..... 12
- Naissances..... 59
- Décès..... 18

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE (Depuis le 15 mai 1980)

NONIS Josiane - BRIAND Paul - JAMIN Gérard - BARRE Jacques - ORIEUX Joseph -
HALLEREAU Maryvonne - DURAND Jean-Paul - JARRON Michel - RABOUIN Patrice -
LOIRE-ATLANTIQUE HABITATIONS et CREDIT IMMOBILIER FAMILIAL pour le Village-
Retraite.

PISCINE MUNICIPALE

La piscine de Vallet est ouverte depuis le 11 juin 1980, et jusqu'au 13 septembre.

Les tarifs sont identiques à ceux pratiqués l'an dernier :

- Enfants de moins de 16 ans.... : 4,00 F
Par carnet de 10.... : 21,00 F
- Adultes..... : 6,00 F
Par carnet de 10.... : 45,00 F

La leçon de natation est à 10,00 F

Une réduction de 30 % sur l'ensemble de ces tarifs est consentie aux étudiants titulaires de leur carte et aux employés municipaux.

IMPORTANT : La gratuité est accordée le mercredi, pendant toutes les vacances, pour les enfants de moins de 16 ans.

PERMANENCES

Docteurs.....	29 juin.....	Docteur MARY	Tél. : 78.20.05
	06 juillet.....	Docteur MIR	Tél. : 78.15.82
	13-14 juillet.....	Docteur CHAMPENOIS	Tél. : 26.40.13
	20 juillet.....	Docteur CHIRAT	Tél. : 78.20.05
	27 juillet.....	Docteur CHAMPENOIS	
Infirmières...	29 juin.....	Mme MADELEINEAU	
	06 juillet.....	Mlle KERMARREC	
	13-14 juillet.....	Mme MADELEINEAU	
	20 juillet.....	Mme MOAL	
	27 juillet.....	Mlle KERMARREC	
Pharmaciens...	29 juin.....	Mme CHAIGNEAU (Marché et Urgences)	
	06 juillet.....	M. VALTEAU (Marché)	
	"	Mlle GODEFROY-La Chapelle-Heulin (Urgences)	
	13-14 juillet.....	Mme CHAIGNEAU (Marché et Urgences)	
	20 juillet.....	Mme CHAIGNEAU (Marché et Urgences)	
	27 juillet.....	Mme CHAIGNEAU (Marché)	
	"	Mlle GODEFROY-La Chapelle-Heulin (Urgences)	
Vétérinaires..	29 juin.....	M. GARION	Tél. : (41) 64.70.86
	06 juillet.....	M. JONCKEAU	
	13-14 juillet.....	M. GARION	
	20 juillet.....	M. SCHULLER	
	27 juillet.....	M. GARION	
Garages.....	29 juin.....	Garage MARCHAIS	
	06 juillet.....	Garage LERAY	
	13 juillet.....	Garage HERBRETEAU	
	14 juillet.....	Garage LERAY	
	20 juillet.....	SUPER U	
	27 juillet.....	Garage MARCHAIS	

.../...



BRANCHEMENTS SYNDICAUX

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Vallet procède, actuellement, à de nouvelles extensions de réseaux d'eau.

Les habitants situés à moins de sept mètres de ces nouvelles extensions et situés dans les zones énumérées ci-après peuvent bénéficier d'un branchement à titre syndical : *800,00 F*.

Pour l'obtenir, ils doivent :

- se faire inscrire à la Mairie de Vallet,
 - avoir acquitté le montant du branchement entre les mains du Receveur du Syndicat, le Percepteur de Vallet.
- La S.A.U.R. ne réalisera les branchements qu'à la vue du reçu du Percepteur.

ATTENTION :

Passé la date de réception définitive des travaux, les branchements ne seront plus des branchements syndicaux, mais des branchements effectués par le Gérant du réseau : la S.A.U.R.

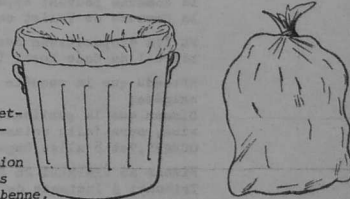
La date de la réception des travaux sera communiquée en temps utile.

Liste des nouvelles extensions :

- Vallet : Le Brochet, Chemin d'Iseron, La Potence, Les Pellerins, les Bois, La Tourlaudière, La Loge, Le Pont de Sanguèze, Gron-din, Z.I. Anectron, Lotissement de Bois-Fleuri, Le Moulin de la Verrie, La Haie-Tessante, Le Châtelier.
- Mouzillon: La Motte.

La Collecte des Ordures Ménagères sous sacs

La collecte des ordures ménagères sous sacs présente des avantages sérieux, d'une part pour les agents du service de réputation en leur assurant un peu plus d'hygiène et une plus grande facilité dans l'exécution de leur tâche, et d'autre part pour la ville, en permettant un gain de temps dans le fonctionnement du matériel, et en contribuant à la propreté des rues par la suppression des poubelles dont certaines renversées par les chiens avant le passage de la benne, traînent pendant plusieurs jours le long des trottoirs.



Votre sac sera donc placé dans votre poubelle et vous retournerez les bords de ce sac sur les bords de la poubelle (voir cliché ci-dessus). N'oubliez jamais de mettre le couvercle, ceci afin d'éviter que les ordures ne prennent de l'humidité ou ne dégagent des odeurs, que pour conserver le gaz méthane qui se forme au moment de la fermentation. Vous remplirez votre sac avec des ordures ménagères mais non avec des déchets de jardin ou avec des ferrailles ou des pierres comme cela arrive parfois.

Evitez, également, de mettre vos sacs ou poubelles le samedi soir ou le dimanche matin, alors que le ramassage n'a lieu que le lundi.....

DU 20 MAI 1980

ORDONNANCE

Nous, Alain LORIEUX, Vice-Président du Tribunal d'Instance de Nantes-

Assisté de Madame Florence HIMENE, Secrétaire-Greffier -

OBJET

demande d'Attribution
des Terres Vaines et
Vagues-
Commune de VALLET.

Vu la requête présentée par Monsieur André BARRE, Conseiller Général, Maire de la Commune de Vallet en Loire-Atlantique, agissant en cette qualité, en vertu de la délibération du Conseil Municipal de ladite commune en date du 26 février 80, tendant à l'acquisition par la commune de terrains dits communs de villages " Terres vaines et vagues de Bretagne " suivants :

RT. 58-1 et suivants
du Code Rural .

La Pommeraie.....	AE-31-94-102-118-158-348-
La Chalouisière.....	CD 143-CD154-CD151-CE 30-
Les Corbeillères.....	CM 175-
La Gobinière	HY44-HY50-IK28-55-IK58-IK59-
La Haie Tessante	BN 87 -
La Massonnière.....	Totalité-EH27-29-36-37-38-70-86-
La Perrotière.....	CV 129 -
Les Chaboissières.....	BK 187-
Bois Jambas.....	CM14-CK110 -
Les Courrères.....	AM310-
Les laures.....	HN-85-93-115-123-126-128-140-142-
Les Pellerins.....	EV-183-189-
Les Raillières.....	AB-167-168- HZ-19-
Les Rosiers.....	CT-67-69-76-92-99-129-
Les Sauvionnières.....	BT-72-
Le Gd Moulin Bondu.....	A 117 -
Le Haldras.....	HI 21 -
Les Ouches.....	BW 95 -
Le MOulin Pichon.....	BW 98-
Le Petit Landreau.....	HK 48-63-64 -
Le Petit Moulin Bondu.....	A 196 -
Le Pressoir Bourgignon.....	EP 157 -
Chamtepie.....	CV 81 -
Launay de Fromanteau.....	AW 79-111-114 -
La Sauvionnière.....	AK 91
La Gde Masure.....	B132--283-

(Parcelles XYZ et tous excédents et chemins de village situés sur la commune pouvant appartenir aux habitants et portés au cpte de la Commune de Vallet ou non cadastrés .)

Vu les dispositions des articles 58-1 et suivants du chapitre IX, titre I du Code Rural (Décret du 27 septembre 1955);

Attendu que la requête est régulière et contient les mentions exigées;

Disons que la publication de l'avis prévu dans l'article 58-4 sus visé, sera faite notamment par insertion dans le journal "PRESSE-OCEAN", 7et 8 allée Duguay Trouin à Nantes-

Fixons au VENDREDI 26 SEPTEMBRE 1980 à 10H30, à l'audience du Tribunal d'Instance de Nantes, square Faustin-Hélie, Salle EST, la date de la comparution des parties intéressées ;

Disons que la publication de la présente ordonnance vaut avertissement à tous les ayants-droit qui doivent faire parvenir au Greffe, dix jours au moins avant la date de comparution, tous renseignements en leur possession sur les droits invoqués par chacun d'eux;

Disons que mention de cet avis vaut citation à l'égard de tous ayants-droit -

Fait à Nantes le vingt mai mil neuf cent quatre vingt .

Le Secrétaire-Greffier

Le Président

HOTEL DE VILLE Tél. 78.20.35
Ouvert tous les jours de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h (sauf samedi où une permanence d'état-civil fonctionne de 8 h 30 à 12 h).
Monsieur le Maire, Conseiller Général reçoit chaque matin et sur rendez-vous.

ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES :
Centre-ville et lotissements : lundi après-midi et jeudi matin.
Dans la campagne : 2^e mercredi de chaque mois.

GENDARMERIE : Rue d'Anjou, Vallet Tél. 78.22.17

SERVICE D'INCENDIE :
Boulevard Stéphane-Pusterie Tél. 78.22.17

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS :
Bureaux ouverts au public de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h, sauf samedi après-midi. Dernière levée à la grande poste à 18 h 15.

Receveur des Postes : Mme SONNARD Tél. 78.21.00

PERCEPTION : Tél. 78.20.30
Bureaux ouverts au public de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h, sauf le mercredi et le samedi.

Receveur municipal : M. Pierre OHEIX, Inspecteur Central.

MAISON HOSPITALIÈRE de la POMMERAIE Tél. 78.20.88

ASSISTANTE SOCIALE :
Mme GUELLEC, 4 Rte d'Ancenis Tél. 78.25.08
Le jeudi de 9 h 30 à 12 h.

SERVICE SOCIAL

Centre Socio-Culturel, 48 rue d'Anjou

CONSULTATION DES NOURRISSONS :
Le 3^e mardi du mois de 14 h à 16 h.

VACCINATIONS :
Le 2^e vendredi du mois de 10 h à 12 h.
Analyse d'urines de 9 h à 10 h.

CONSULTATIONS MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES :
Tous les jeudis de 14 h à 17 h dans le cadre de la sectorisation psychiatrique.
Parallèlement, une permanence d'infirmiers a lieu le 1^{er}, le 3^e et le 5^e mardi de chaque mois de 14 h à 17 h.

COURS DE COUPE ET COUTURE :
Tous les vendredis de 9 h à 17 h.

MÉDECINS :
Dr CHIRAT Raymond, rue E. Gabory Tél. 78.20.05
Dr MARY Tél. 78.20.05
DR NICOL et Mme Tél. 78.22.58

PHARMACIENS :
M. VALTEAU, rue des Forges Tél. 78.20.64
Mme CHAIGNEAU Jean
3 place Charles de Gaulle Tél. 78.20.45
Laboratoire d'Analyses Médicales.

AMBULANCES - TAXIS :
M. ARNAUD Jean, rue Chêneau Tél. 78.22.86
M. GOULEAU Calixte, Ch. des Buttes Tél. 78.21.35

CHIRURGIENS-DENTISTES :
Dr LARRAILLET Pierre et Madame, Dr YVERNOGEOU Pierre,
rue F. Luneau Tél. 78.20.78
Dr Jean-Luc BERARD
1 rue St-Vincent - 44330 VALLET Tél. 36.34.44
M. GUÉRIN Michel, rue des Forges

KINÉSITHÉRAPEUTES :
MM. GOURICHON et EVEILLAU
Rue du Petit Four Tél. 36.35.12
M. RAGOT Philippe, rue de Chantemerle Tél. 78.15.90
Mme GORIN

NOTAIRE :
Maître LE DÉAUT Gilles, rue F. Luneau Tél. 78.20.01

OPTICIEN (verres de contact) :
M. POULAIN, pl. Charles de Gaulle Tél. 36.31.97
Ouvert en permanence

PÉDICURE :
Mme BARTEAU, rue du Petit Four Tél. 36.35.12
Mme BRISSEAU Tél. 78.15.90

ORTHOPHONISTES :
Mme COUILLAUD Christiane (domicile) Tél. 78.17.32
Permanences : 21 rue Emile Gabory Tél. 36.22.80
Le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ; le vendredi de 14 h à 17 h.

POMPES FUNÈBRES :
M. GÉRARD Tél. 78.20.80
et 36.23.79

CULTE CATHOLIQUE :
Messes : samedi soir à 20 h (hiver) - 20 h 30 (été), dimanche à 8 h 30, 9 h 45, 11 h.
Presbytère : M. l'Abbé Lucien BROSSEAU, responsable du secteur, 1 rue d'Anjou Tél. 78.20.74

ÉCOLE PUBLIQUE MIXTE :
Mlle M.-L. DUVAL, Directrice Tél. 78.20.16

ÉCOLE MATERNELLE :
Mme AUNAY, Directrice Tél. 78.15.81

COLLÈGE ST-JOSEPH : rue F. Luneau Tél. 78.21.82
Directeur Frère Lucien

ÉCOLE Ste-MARIE : rue F. Luneau Tél. 78.22.02
Directrice Sœur Léontine GUYARD

CONTRIBUTIONS INDIRECTES (recette locale) :
rue François Luneau Tél. 78.21.91
ouvert tous les jours de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 15 sauf le samedi.

CRÉDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST :
Place Charles de Gaulle Tél. 78.21.51

CRÉDIT AGRICOLE : rue F. Luneau Tél. 78.21.73

CRÉDIT MUTUEL : rue F. Luneau Tél. 78.22.59

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE :
Place Charles de Gaulle Tél. 78.22.30

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : rue des Forges Tél. 78.26.99
ouvert tous les mardis, mercredis et vendredis de 14 h 30 à 16 h 15.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE :
District de Clisson Tél. 78.01.36

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET RURAL :
(service d'eau) :
Direction Régionale Tél. 75.53.04
M. MARCHÉ, 11 route de Nantes Tél. 78.20.43

SYNDICAT D'INITIATIVE Tél. 36.35.87
ou 78.20.35
Président : M. BRUSA, 4 Place Charles de Gaulle

MAISON DU MUSCADET : Route d'Ancenis

PISCINE MUNICIPALE CLIMATISÉE :
Boulevard Dejoie Tél. 36.24.70

CAMPING : Camping Municipal des Dorices
Route d'Ancenis (CD 763) * * Tél. 78.23.14
Terrain de sports - jeux - tennis - salle omnisports
Gardien : M. Jean-Claude POTIER

LOTS DE PÊCHE :
Étangs municipaux de Fromenteau et des Dorices.

INFIRMIÈRES (toutes diplômées d'État) :
Mlle KERMARREC Monique
21 rue E. Gabory Tél. 36.22.80
Du lundi au vendredi : de 7 h 45 à 8 h 30 et de 13 h 15 à 14 h.
Le samedi de 9 h 30 à 10 h.
Mme MADELEINEAU reçoit tous les matins de 9 h 30 à 10 h
chez Mme GUINDON
Rue E. Gabory Tél. 78.24.58
Mme MOAL, permanence Maison Saint-Paul, rue d'Anjou,
du lundi au vendredi de 18 h 30 à 19 h et le samedi de 11 h
à 11 h 30
Rue de la Vendée à Mouzillon (domicile) Tél. 36.23.67

VÉTÉRINAIRES :
R. GUIOT, J.-Y. GARION, G. JONCKEAU, J.-P. SCHULER
44330 VALLET Tél. (40) 78.22.68
49230 ST-GERMAIN-SUR-MOINE Tél. (41) 63.91.78
Consultations tous les jours de 13 h 30 à 14 h 30 et sur rendez-vous.

CINÉMA «LE CEP» :
Vendredi 21 h - Samedi 21 h
Dimanche 14 h 30 17 h et 21 h

CLUB DE L'AGE D'OR :
Réunion hebdomadaire Rte d'Ancenis (près du Caveau du Muscadet) chaque jeudi à 14 h 30

LISTE DES PERMANENCES :

48 rue d'Anjou (Au centre Socio-Culturel).

SÉCURITÉ SOCIALE (régime général) :
tous les lundis de 13 h 30 à 15 h 30
tous les mardis de 10 h à 12 h
tous les vendredis de 14 h à 16 h.

MUTUELLE CHIRURGICALE FAMILIALE :
2 rue de Bel-Air NANTES
les 2^e et 4^e mercredis de 10 h à 12 h.

ENQUÊTES Accidents du Travail et Sécurité Sociale :
En cas de besoin et sur convocation.

ASSEDIC : 1^{er} vendredi de 8 h 45 à 10 h.